

COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ

Vendredi 30 octobre 2020

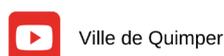
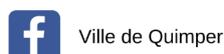
CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh



Covid-19 : Point sur la continuité des services publics

La décision prise par l'Etat d'une stratégie de confinement national mobilise pleinement les élus et les agents de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale pour adapter l'action publique et assurer la continuité des services publics au bénéfice des habitants de Quimper et de l'agglomération.

Ce confinement s'organise sur un principe différent de celui du printemps dernier. Le service public poursuivra ses missions, notamment autour de l'ouverture des établissements d'enseignement et des services d'accueil du public. Les restrictions concernent essentiellement les domaines culturels et sportifs

Concernant la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale, voici à cette heure le détail des services et missions actuellement assurés :

Les services d'accueil et administratifs de l'Hôtel de Ville restent ouverts aux usagers aux horaires habituels.

L'ensemble des services techniques municipaux et communautaires (gestion des espaces publics, voiries, espaces verts, déchèteries, collecte des déchets...) poursuivront leurs actions.

L'accès aux services d'accueil, administratifs, aux équipements

- *Accueil en mairie centre*

L'accueil central est ouvert au public de 8h30 à 17h en semaine et de 9h à 12h le samedi matin.

Il est demandé de privilégier les contacts téléphoniques et l'usage du mail pour toute demande.

Pour les attestations d'accueil de résidents étrangers les rendez-vous demeurent obligatoires comme précédemment.

Les cartes d'identité et les passeports : en raison du contexte sanitaire, le service des cartes d'identité et des passeports n'est plus assuré à l'Hôtel de Ville.

Les demandes sont traitées à la mairie de quartier d'Ergué-Armel, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

Contact : accueil@quimper.bzh / Tél. : 02 98 98 89 89

- **Accueil des mairies de quartier**

Ergué-Armel

Horaires d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 en semaine. Samedi matin de 9h à 12h.

Contact : Tél : 02 98 52 02 00

Kerfeunteun

Horaires d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du mardi au vendredi. Samedi matin de 9h à 12h.

Penhars

Horaires d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 le mardi, mercredi et vendredi. Le jeudi de 8h30 à 13h.

Samedi matin de 9h à 12h.

- **Mariages**

Ils sont possibles avec un nombre maximum de six personnes.

- **Le service funéraire et les cimetières**

Les cimetières de la ville de Quimper sont ouverts au public. Les funérailles sont possibles avec un nombre maximum de trente personnes.

- **L'accès aux équipements culturels**

Tous les équipements culturels sont fermés au public. Les professionnels peuvent toutefois y accéder pour assurer leurs répétitions.

- Le Conservatoire est fermé au public,
- Les médiathèques sont fermées au public, mais un service de drive devrait être déployé dans les prochains jours le temps de mettre en place une organisation adaptée,
- Le Musée des beaux-arts est fermé,
- L'accès aux Archives municipales est possible sur rendez-vous.

- **L'accès aux équipements sportifs**

Tous les équipements (y compris ceux de plein air) sont fermés au public, à l'exception des clubs professionnels qui peuvent poursuivre leurs entraînements.

- **L'accès aux parcs et aux jardins**

L'accès aux parcs et aux jardins est maintenu.

L'action sociale

La municipalité porte une attention forte aux personnes en situation de fragilité sociale (personnes en grande précarité sociale, personnes isolées, personnes en situation d'insertion, personnes âgées).

De manière générale, le CCAS est compétent pour les personnes seules ou en couple sans enfants et le Département pour les enfants et les familles et les personnes handicapées.

La Ville accompagnera toutes les initiatives qui permettront de créer du lien et de lutter contre l'isolement des personnes :

- **Renforcement de la réserve citoyenne par un appel au bénévolat,**
- **Mise en place d'une coordination des acteurs de l'aide alimentaire en lien avec les services de l'Etat,**
- **Campagne d'information à destination des personnes isolées et de leur famille pour que la Ville puisse agir à leurs côtés (mise à jour et appel des personnes inscrites sur la liste des personnes vulnérable).**

- Le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Quimper

L'ensemble des services du CCAS de Quimper continue à fonctionner normalement y compris les services d'urgence : accueil social, point hygiène/santé, hôtel social, épicerie sociale et restaurant social (pour le moment sous forme de panier repas compte-tenu de la jauge de six personnes maximum par pièce).

Pour tout besoin, un numéro unique : 02 98 64 51 00

L'accueil de l'action sociale (8 rue Verdelet)

L'accueil principal 8, rue Verdelet est assuré de 9h à 17h au rez-de-chaussée.

Le CLIC (Centre local d'information et de coordination – à destination des personnes âgées, de leur entourage et des professionnels du secteur de la gérontologie)

Le CLIC accueille les usagers du lundi au vendredi, de 9h à 12h (8, rue Verdelet). L'après-midi uniquement sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Les services de maintien à domicile du CCAS

Les services de maintien à domicile gérés par le CCAS de la ville de Quimper continuent de fonctionner de manière normale : service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile et portage de repas.

Tous les professionnels interviennent dans le respect de protocoles très sécurisés afin de garantir une protection optimale au domicile des usagers.

- Les visites dans les EHPAD

Pour répondre aux attentes légitimes des familles et conformément aux mesures ministérielles en vigueur, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale prend de nouvelles dispositions pour l'organisation des visites des personnes hébergées dans l'EHPAD Les Bruyères-Magnolias (Quimper), Coat Kerhuel (Ergué-Gabéric), Flora Tristan (Briec) et la Résidence du Steir (Plogonnec), L'Agglomération remet en place une procédure particulière pour assurer la sécurité des résidents, des familles et des personnels.

À compter du 30 octobre 2020 : fermeture des établissements aux visiteurs.

À compter du 2 novembre 2020 : reprise des visites, uniquement sur rendez-vous, selon les modalités suivantes :

- Les visites sont organisées à la demande des résidents, de 14h à 17h, du lundi au vendredi.
- Les familles devront impérativement prendre rendez-vous, en ligne, à partir d'un lien qui leur a été adressé par mail.
- Les visiteurs s'engagent à respecter une charte de bonne conduite et remplissent un auto-questionnaire COVID-19.
- Les visites d'une durée d'environ 30 minutes, se déroulent à l'extérieur de l'établissement, dans un espace aménagé, protégé et convivial ou dans une pièce intérieure dédiée, car accessible directement de l'extérieur.

Parallèlement, des rendez-vous téléphoniques ou par visio-conférence sont proposés. Ils font également l'objet d'une prise de rendez-vous en ligne, à partir d'un lien qui leur a été adressé par mail.

L'école et la petite enfance

L'ensemble des écoles et des services de la petite enfance sont ouverts.

Les services municipaux travaillent actuellement en lien avec les équipes éducatives et l'Education nationale pour préparer la rentrée de lundi dans les meilleures conditions.

Le nouveau protocole instaure le port du masque obligatoire dès 6 ans.

La municipalité a commandé des masques adaptés aux enfants, réutilisables, et procèdera dès leur réception à la distribution aux enfants de 6 à 11 ans de toutes les écoles de la ville (publiques et privées).

Le service commun de restauration collective est maintenu dans le respect des nouvelles consignes sanitaires.

L'accueil périscolaire est maintenu le matin et le soir dans les conditions habituelles.

Le soutien aux entreprises

Les entreprises locales, et notamment les commerces non alimentaires, sont durement impactés par ce nouveau confinement.

La collectivité se mobilise pour accompagner les entreprises.

Maintien de l'ensemble des mesures déjà en vigueur :

- Suspension des loyers pour les entreprises locataires des bâtiments de Quimper Bretagne Occidentale et de la ville de Quimper
- Report de la collecte de la taxe de séjour afin de soulager la trésorerie des professionnels de l'hôtellerie
- Annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics de Quimper Bretagne Occidentale et de la ville de Quimper dont la réalisation est impactée par l'épidémie...

Les chefs d'entreprise et les professionnels peuvent composer le **0 800 727 777** pour obtenir des informations et des conseils dans les démarches à accomplir pour bénéficier de mesures exceptionnelles mises en œuvre par les collectivités et les organismes d'appui aux entreprises.

Parallèlement, le travail est mené avec la Région afin de faire évoluer le *Fonds Covid Résistance Bretagne auquel participe Quimper Bretagne Occidentale*.

Le dispositif **Impulsion Cornouaille** récemment créé va se renforcer et se mobiliser pour répondre aux urgences des entreprises et des commerces locaux.